

*Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 24°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de publicité et de promotion qu'il a conclus.*

**Contrats de publicité et de promotion**

**Exercice financier 2020-2021** (en date du 30 septembre 2020)

Aucune dépense
----------------